

REUNION DU 4 DECEMBRE 2008

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames GODET et VENUAT, M. BOURDUT, absents, avaient donné procuration.

STATION D'EPURATION :

Le maire a fait part de l'avancement de cet important dossier. Après consultation, trois épurateurs ont été sélectionnés. Chacun sera prochainement auditionné par la commission d'appel d'offres qui retiendra ensuite la conception la plus avantageuse. Dans le même temps, le dossier de demande de subvention sera présenté au Conseil Général de l'Allier.

MONUMENTS HISTORIQUES :

Quatre études sont actuellement en cours. Deux sont déjà adoptées (la restauration des parements intérieurs de l'église et la réfection des boiseries dans le donjon). Deux autres viennent d'être acceptées par le conseil municipal : la création d'un jardin médiéval et la réfection de la toiture de la nef de l'église. Ces études ont été réalisées par Monsieur l'architecte en chef des Monuments Historiques, qui sera prochainement reçu en mairie pour élaborer un calendrier de réalisation des travaux et de recherche de financements.

SOCIETES LOCALES :

Les attributions 2008 des subventions aux sociétés locales ont été votées : leur montant est disponible en mairie où chacun peut le consulter.

CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat collectif d'assurance des agents de la commune a été reconduit pour l'année 2009.

PERSONNEL COMMUNAL :

Le maire a fait part des dernières décisions concernant le remplacement de certains agents communaux pour diverses raisons (maternité, contrat CAE etc...)

TRAVAUX EXCEPTIONNELS :

Le conseil a validé le devis établi par un artisan local en vue de la restauration d'une tombe dans le cimetière d'Huriel, tombe effondrée contenant le cercueil d'Aimé Lavedrine, Mort pour la France en 1918.

PROBLEME DE ST CHRISTOPHE :

Un litige est survenu au village de Saint Christophe dans lequel la route d'accès est recouverte d'une épaisse couche de boue en raison du passage fréquent d'engins agricoles. Le maire souhaite que ce problème soit réglé le plus rapidement possible et de manière définitive dans l'intérêt des riverains. Pour cela une délégation d'élus rencontrera l'agriculteur concerné et lui demandera de procéder à un nettoyage de la chaussée. Pour sa part, le conseil municipal étudiera les actions supplémentaires à mettre en œuvre pour régler durablement ce problème.

MOTIONS :

Le conseil municipal a adopté trois motions : la première en faveur du maintien des associations éducatives partenaires de l'école publique, la seconde contre la disparition programmée des réseaux d'aide spécialisée de l'éducation nationale, enfin la troisième contre la disparition éventuelle des départements. Pour cette dernière, il y a eu 1 voix contre et 1 abstention.

TRANSPORTS FERROVIAIRES :

En clôture de séance, le conseil a débattu d'une possibilité d'instaurer une navette ferroviaire entre Huriel (Domérat) et Montluçon pour le transport des élèves vers les différents établissements de cette ville. Cette intention était déjà apparue, il y a quelques années, à l'initiative d'un habitant de la commune, mais malheureusement, elle ne fut pas suivie d'effet. Aujourd'hui le conseil entend que cette question soit réexaminée par la Direction Régionale de la SNCF et le Conseil Régional d'Auvergne, seuls décideurs en ce domaine. Considérant le temps de trajet (11 minutes) entre les deux villes, on imagine aisément le bénéfice qui en résulterait pour le confort et la sécurité de nos élèves... Affaire à suivre.